

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 125 (2004)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 mars 2004 à Loveresse (Jura bernois)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 128^e assemblée de la SAR

Le Président Willy Debély ouvre la 128^e assemblée des délégués à 10 h en souhaitant la bienvenue à tous les délégués ainsi qu'aux membres présents.

Il excuse les personnes qui ne peuvent malheureusement assister à cette assemblée.

Le Président passe la parole au président de la FSSA et de la Fédération du Jura bernois, qui adresse au nom de son comité une cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il passe la parole à M. Bailli, maire de Loveresse qui remercie les délégués d'avoir choisi sa commune, qu'il présente, pour son assemblée générale.

M. Winkler, délégué de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne, présente le Centre agricole de Loveresse et félicite la SAR pour le 125^e anniversaire de son journal.

M. Fischer, président de la VDRB, salue les délégués au nom des apiculteurs de Suisse allemande.

M. Marchand informe l'assemblée de l'adoption du règlement du contrôle du miel par la FSSA en 2001 ; de ce fait, le règlement ne doit pas être adopté.

L'ordre du jour proposé dans la *Revue suisse d'apiculture* du mois de mars 2003 est accepté avec la suppression du point 9.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations sont représentées ; cette assemblée est apte à délibérer. Le Président la déclare légalement ouverte.

3. Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Cherpillod, Bourdin, Lehmann, Despond.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2003

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mars est accepté sans remarque à l'unanimité.

5. Rapport du Président

Le Président fait son rapport qui est accepté à l'unanimité.

Il demande une minute de silence en souvenir des membres décédés, parmi lesquels notamment André Perrin.

Le Président incite les fédérations et les sections à recruter de nouveaux apiculteurs car leur nombre diminue chaque année.

Il informe l'assemblée de la démission du comité de la SAR de J.-D. Duc et du retrait de J.-L. Röthlisberger conformément aux statuts.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal SAR

- Les rapports :
- du contrôle du miel,
 - de la vulgarisation et de l'élevage,
 - du concours des ruchers,
 - des assurances
- sont présentés et acceptés à l'unanimité.

7. Finances

7.1 comptes 2003

Les comptes 2003 sont présentés.

7.2. rapport des vérificateurs

Les vérificateurs font rapport sur les comptes 2003 et proposent de les accepter en soulignant l'excellent travail de l'administrateur.

Les comptes 2003 sont acceptés à l'unanimité.

7.3. budget 2004

Le budget 2004 est présenté et ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le budget est accepté à l'unanimité.

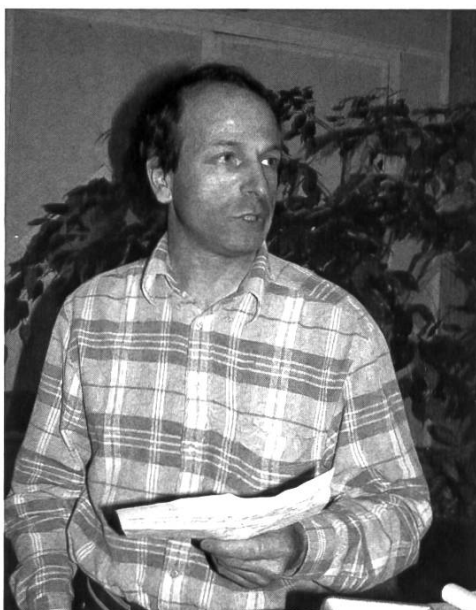
7.4. désignation des sections vérificatrices des comptes 2004

Pour 2004, les sections de la Côte vaudoise, de Delémont et environ, du Lac francophone de Fribourg sont désignées.

8. Concours des ruchers

8.1 concours 2003

Erwin Noirat présente le concours des ruchers 2003 qui s'est déroulé dans la 11^e circonscription (Bas-Valais).



Le médaillé de Vermeil,
Robert Mottier. (Photo RSA)

8.2 remise de la médaille de Vermeil :

Le jury a désigné M. Robert Mottier, qui remercie le jury pour l'attribution de cette distinction.

8.3 concours 2004

En 2004, la circonscription 5, soit les sections de la Béroche, Côte neuchâteloise, Val de Travers, Val de Ruz, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds, participeront à ce concours.

10. Adoption du règlement de la caisse des déprédations des ruchers

Ce règlement a paru dans le journal de la SAR.

M. Rossier s'étonne que la base ne soit pas consultée et demande des informations au su-



jet de l'intervention de l'inspecteur des ruchers lors d'un sinistre. E. Marchand répond que ce point figurait dans l'ancien règlement et que cette intervention est obligatoire légalement.

Le règlement est accepté ; deux voix s'opposent.

11. Renouvellement des mandats au CC de MM. Erwin Noirat et Eric Marchand

Leur mandat est renouvelé par applaudissements.

12. Fin du mandat de Jean-Louis Röthlisberger et démission d'un membre du comité

Le Président remercie J.-L. Röthlisberger et J.-D. Duc pour leur dévouement au sein du comité et leur remet un diplôme.

13. Honorariat

Le comité SAR propose de nommer Jean-Louis Röthlisberger membre d'honneur.

L'assemblée accepte cette proposition par applaudissements.

J.-L. Röthlisberger remercie l'assemblée pour cette nomination.

14. Nomination de trois membres au comité SAR

La Fédération fribourgeoise présente M. Gilbert Butty pour remplacer le membre du canton fribourgeois ; l'assemblée accepte cette proposition par applaudissements.

M. Butty remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

La Fédération genevoise présente M. Philippe Treyvaux qui est élu à l'unanimité et qui remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

La Fédération vaudoise présente M. J.-D. Bertholet.

Le Président lit la lettre de candidature spontanée de M^{me} R. Aubry.

M. Dubois demande si une candidature spontanée est conforme aux statuts ; le Président lui répond que les statuts n'empêchent pas une telle candidature à la condition que toutes les fédérations soient représentées au comité SAR.

La Fédération neuchâteloise présente M^{me} R. Aubry.

Le Président rappelle que selon les statuts, ce vote doit se dérouler à bulletin secret.

73 bulletins sont délivrés, 72 sont rentrés et 71 sont valables ; la majorité absolue est de 36 voix.

M^{me} R. Aubry obtient 41 voix et M. J.-D. Bertholet 30.

M^{me} Rose Aubry est élue ; elle remercie l'assemblée pour cette élection.

A la demande d'un délégué, le Président lit les articles 25 et 25 bis des statuts.

15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2005 et organisation 2006

L'assemblée des délégués 2005 aura lieu à Genève.

Pour 2006, la Fédération du Jura s'est proposée.

16. Divers

M. Charrière présente les recherches du Liebefeld, notamment sur les maladies.

M. Cherpillod estime que le règlement d'application du contrôle du miel fait référence à l'ordonnance sur les denrées alimentaires quant au taux d'humidité du miel et non pas aux directives ; le Président informe l'assemblée que ce point sera transmis à la FSSA.

M. Röthlisberger rappelle que la directive actuelle est encore en vigueur et qu'elle fixe le taux d'humidité à 18,5 %.

M. Lehmann transmet à l'assemblée les salutations du Vétérinaire cantonal de Berne et la remercie pour son invitation.

Personne ne demande la parole et la séance est levée à 12 h 10.

Séance du Comité du 6 avril 2004

Points importants et décisions :

Nouvelle attribution des dicastères

Pour la prochaine période, les dicastères suivants ont été attribués :

Contrôle du miel	Jean-Michel Tenthorey
------------------	-----------------------

Conseil aux débutants	Philippe Treyvaud
-----------------------	-------------------

Rédaction de la Revue	Rose Aubry
-----------------------	------------

Les autres dicastères demeurent inchangés.

Contrôle du miel

Les nouvelles directives sur le contrôle du miel seront publiées en mars 2005, après consultations.

PDCB

Suite à diverses interventions, les produits contenant du PDCB, en particulier le produit portant la marque « Waxviva », ont été formellement retirés des étalages des vendeurs de produits apicoles. Le comité estime que la situation devrait rapidement s'améliorer et demande à chaque sociétaire une discipline absolue (destruction des hausses bâties contaminées, achat de cires auprès de fabricants suisses certifiés, destruction d'éventuels stocks de produits contenant du PDCB).

Insecticides systémiques (Gaucho et Régent)

La SAR a été représentée par deux membres du Comité, à la séance organisée par l'OFAG, suite aux polémiques parues dans la presse.

Une explication très détaillée des procédures d'homologation a été fournie aux participants, accompagnée d'explications qui tendent à prouver combien la situation des apiculteurs est prise au sérieux.



L'OFAG se préoccupe activement de la situation dans les pays voisins et tiendra les organisations apicoles au courant de l'évolution de la situation. Cet office s'alignera en principe sur toute décision prise au niveau européen.

Organisation du 6^e Congrès à Genève

La date de la prochaine assemblée des délégués et du Congrès est fixée au 19 mars 2005.



Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs SAR

Fernand Métrailler, président d'honneur

Georges Morand et Hilaire Besse, membres d'honneur

Lors de son assemblée d'automne 2003, le Groupement valaisan des moniteurs-éleveurs SAR a nommé, pour les remercier des éminents services rendus à l'élevage en Valais et en Suisse romande, MM. Fernand Métrailler, président d'honneur, au milieu, Georges Morand, à gauche et Hilaire Besse, à droite, membres d'honneur du Groupement.

Ils rejoignent ainsi un autre « grand » de l'élevage en Valais, M. Edmond Berthoud, de Troistorrents, également membre d'honneur du Groupement pour avoir conduit de main de maître et avec le succès que l'on sait l'ex station de fécondation B de Tovassière de 1969 à 2001.



Le comité du Groupement, Jean-Paul Bourdin, président, Max Zermatten, caissier et François Juilland, secrétaire, a eu le plaisir de remettre leur diplôme à Georges, Fernand, et Hilaire lors d'une cérémonie le 13 mars 2004. Après avoir relevé les mérites de chacun, il a également été évoqué la qualité des stations de fécondation A de Bonatchiesse et B des Toules qui permettront à chaque éleveur d'obtenir des reines de sélection de grande qualité.

***Le Groupement valaisan
des moniteurs-éleveurs SAR***